

# Information

# IMPORTANT



**Objet** : modalités de paiement de votre loyer

**Mardi 2 mars 2021**

Bonjour,

Nous tenons à vous informer des conséquences de l'importante panne informatique que nous rencontrons depuis le 12 février dernier sur les modalités de paiement de votre loyer :

- **Votre avis d'échéance** vous parviendra plus tardivement que d'habitude ;
- Si vous avez opté pour le **prélèvement automatique**, celui-ci interviendra avec quelques jours de retard par rapport à la date initiale du 5 mars ;
- En raison de l'indisponibilité de votre espace locataire, le **paiement par carte bancaire** est suspendu pour le moment.

Dans ces circonstances exceptionnelles, **nous vous recommandons de privilégier le paiement par TIP ou par chèque** :

- **Soit par courrier**, en indiquant votre nom, adresse et n° de contrat (indiqué en haut de votre avis d'échéance), à l'ordre de Logis Familial.

Au centre de paiement  
Logis Familial  
Centre de traitement TIP  
75497 PARIS CEDEX 10

- **Soit en le remettant directement à votre gardien ou gestionnaire de résidence.** Celui-ci reste joignable sur son numéro de téléphone portable affiché dans le hall de votre résidence.

Nous sommes sincèrement navrés pour ces désagréments et mettons tout en œuvre pour rétablir l'ensemble de nos services le plus rapidement possible.

Votre Agence

NB : si vous avez effectué un versement après le 12 février, il est possible que le solde de votre avis d'échéance ne soit pas à jour. Dans ce cas, réglez le montant du loyer du mois de janvier et de votre plan d'apurement si vous êtes concernés. Une régularisation interviendra dans les meilleurs délais.

